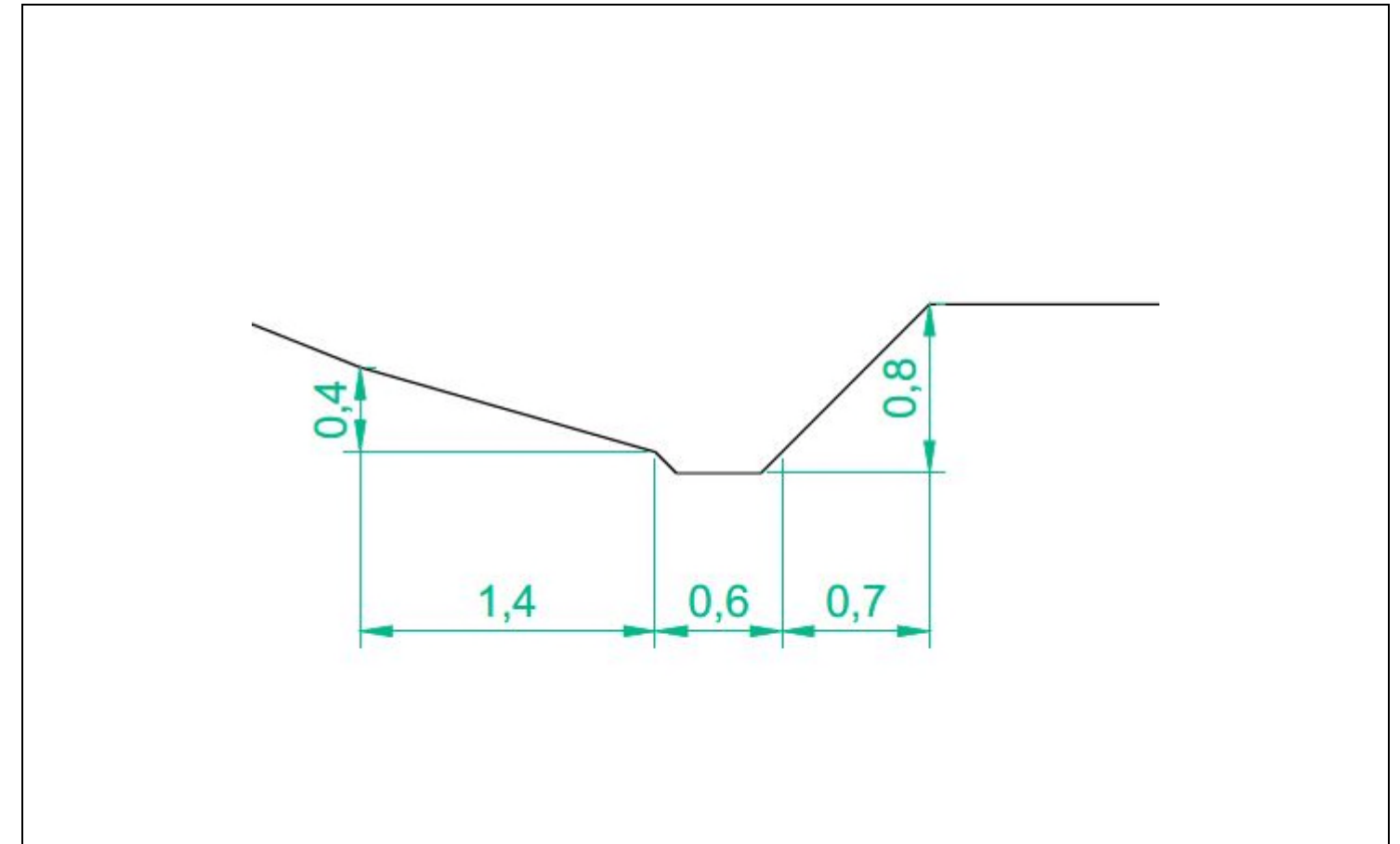
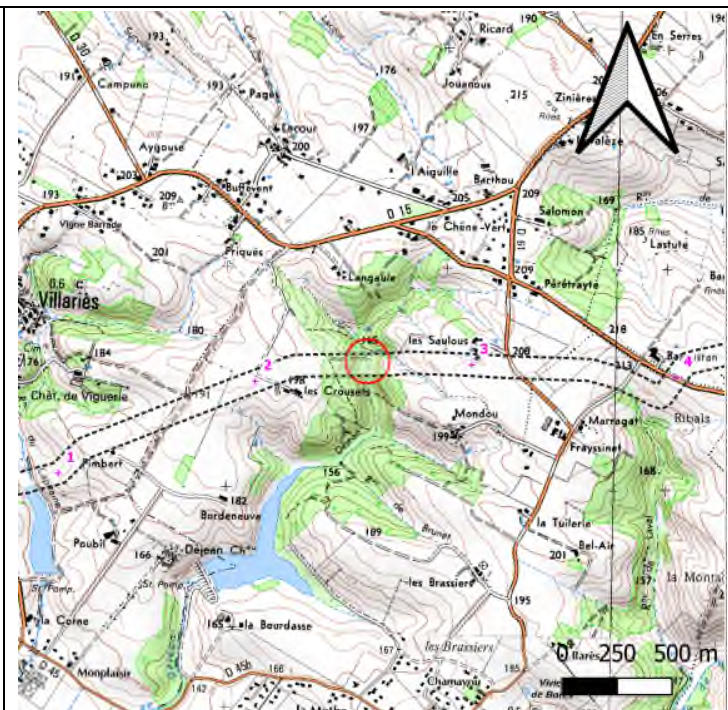
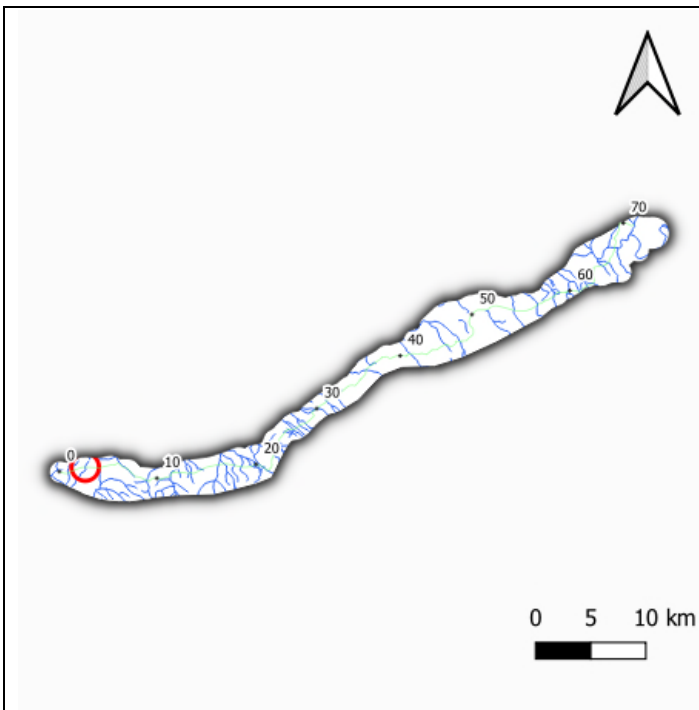


FICHE N°2 : RUISSEAU DE DEJEAN/ RUISSEAU DES CROUSETS

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Département	Haute Garonne (31)
Commune et lieu-dit	Bazus – les Cruzets
PK (Point kilométrique)	2.524
Unité hydrographique de référence	Hers Mort Girou
Sous bassin versant	Le Girou du confluent de l'Algans au confluent de l'Hers mort



ETAT DES LIEUX : PARAMETRES PHYSIQUES, HABITATS ET ESPECES

Contexte environnemental



Occupation du sol	Rive droite :
Remarques	Rive gauche :

FICHE N°2 : RUISSEAU DE DEJEAN/ RUISSEAU DES CROUSETS

Etat de la masse d'eau

L'état du Ruisseau du Capitaine est inconnu. Le tableau ci-dessous présente l'état de la masse d'eau « Le Girou du confluent de l'Algans au confluent de l'Hers mort », exutoire du Ruisseau du Capitaine.

	Etat de la masse d'eau (évaluation SDAGE 2022-2027)	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
Etat écologique	Mauvais	Objectif moins strict
Etat chimique (avec ubiquistes)	Bon	/
Etat chimique (sans ubiquistes)	Bon	Bon état 2015




Caractéristiques hydro-morphologiques

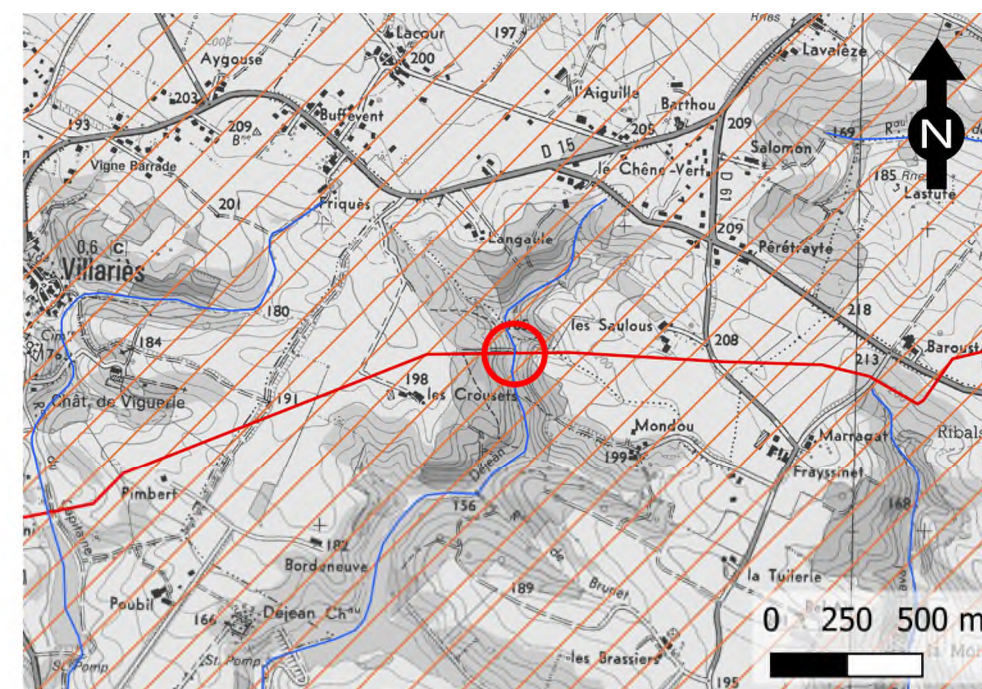
Régime hydrologique	Régime (IGN) : Temporaire Débits de références : $Q_{MNA5} = 0 \text{ l/s}$ $Q_{\text{moyen annuel}} = 0 \text{ l/s}$ $Q_{28/07/2021} = 2 \text{ l/s}$
Berges	La hauteur de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : 0,40 m Rive droite : 0,80 m Pente de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : plane Rive droite : 1/1
Lit mineur et écoulement	Largeur de l'écoulement : 0,6 m Largeur haut de berge : 2,7 m Substrat : boue
Végétation rivulaire	La strate herbacée au droit de la canalisation existante et boisement en dehors du fuseau.
Continuité écologique	Présence d'une strate herbacée.

Enjeux hydro-écologiques

Zonages réglementaires

Zonages environnementaux	Natura 2000 : « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » (FR7312014) 12.4 km ZNIEFF de type 1 : « Forêt de Buzet » (730010260) à 4.4 km
Catégorie piscicole	Non
Zone de Répartition des Eaux	ZRE 3101 (Arrêté préfectoral n° 38 du 05 mars 1996)
Classement L.214-17-I du Code de l'environnement	Non
Arrêté préfectoral de la Haute Garonne frayères en date du 29 Aout 2013	Non

 Ecoulements
 Tracé retenu
ZRE
 ZRE3101



Inventaires piscicoles – frayères

Espèces piscicoles sensibles	Pas concerné par sondages piscicoles
Autres espèces piscicoles présentes	
Frayères potentielles	

Habitats – faune – flore – zones humides

Habitats	Rive ouest : 41.2 Chênaies-charmaies Rive est : 41.2 Chênaies-charmaies
Faune	Mammifères : Loutre d'Europe, Putois d'Europe (repos et reproduction potentielle) Reptiles : Couleuvre vipérine
Flore	RAS
Zone humide	Rive ouest : ZH sur le critère PEDOLOGIE à (0 – 30 m) du cours d'eau Rive est : Absence de ZH à proximité immédiate

FICHE N°2 : RUISSEAU DE DEJEAN/ RUISSEAU DES CROUSETS

Synthèse des enjeux

Type d'enjeu	Paramètres pris en compte	Niveau d'enjeu
Morphologie / Hydrologie / Hydraulique	Largeur moyenne de l'écoulement	0,6 m
	Hauteur de berge	RG : 0,4 m RD : 0,8 m
	Dénivelée entre berges	0,4 m
	Morphologie des berges	Mixte
	Nature du substrat	Boue
	Largeur de la ripisylve	RG : 0 m RD : 0 m
	Régime du cours d'eau	Temporaire
	Mobilité du cours d'eau	Non
Ecologie	Zones humides	Modéré
	Enjeu habitats	Modéré
	Enjeu flore	Négligeable
	Enjeu faune	Fort
	Zonages environnementaux	Non
	Enjeux SDAGE	
	Enjeux SAGE	
ENJEU GLOBAL DU COURS D'EAU		Fort

Légende (niveau d'enjeu) :

Négligeable
 Faible
 Modéré
 Assez fort
 Fort
 Très fort

MODALITES TECHNIQUES DE TRAVAUX RETENUES ET JUSTIFICATION

1. Création de la piste et du franchissement provisoire du cours d'eau

Au regard des enjeux associés à ce cours d'eau, la création d'une piste de travail permettant aux engins de chantier de se déplacer d'une berge à une autre du cours d'eau va nécessiter la mise en place d'une gaine/une buse.

2. Mise en place de la canalisation

Le choix de la technique retenue pour la pose de la canalisation DN 200 Villariès-Albi est la souille.

3. Remise en état des berges des cours d'eau (le cas échéant)

Les différents horizons de sols prélevés lors des travaux de creusement des tranchées seront conservés séparément afin de les replacer dans le même ordre et sans apport de matériaux une fois la canalisation en place. On favorisera le plus possible la revégétalisation naturelle des berges. En cas de confortement nécessaire, dans le cadre de ce projet, les seules techniques à utiliser seront des techniques de génie végétal (ensemencement et/ ou plantations, fascinage, lits de plants et plançons, ...)

SUIVI DES MESURES ET DE LEURS EFFETS

TEREGA effectue généralement un suivi post travaux de la remise en état des berges de cours d'eau (sur une durée moyenne de 3 ans après travaux). Il s'agit notamment de vérifier la stabilité des berges, la reprise des végétaux, les conditions d'écoulement.